

*leur manière, le problème ethnique au Rwanda et d'écraser l'opposition hutue intérieure*»(1).

— Een eerste document werd doorgezonden op 12 maart onder de titel «*Betreft: Onlusten in Rwanda — Actieplan terreur*».

— Een tweede document werd de dag daarop verstuurd en had als titel «*Betreft: onderhoud met X*».

— Een derde document werd verzonden op 27 maart 1992 en had als titel «*Onderwerp: Rwanda — Onlusten Bugesera*». Het had de volgende inhoud:

«*1. Ik heb de eer u hierbij kopie van een anoniem vlugschrift te laten geworden dat een lijst bevat van de leden van de «État-major secret chargé de l'extermination des Tutsis du Rwanda afin de résoudre définitivement, à leur manière, le problème ethnique au Rwanda et d'écraser l'opposition hutue intérieure*».

*Het is ook deze groep die volgens de auteurs verantwoordelijk is voor het mijnenleggen en de stadsterreur.*

*2. Zoals u merkt stemt deze lijst volledig overeen met de namen die X mij enkele weken geleden overmaakte, zelfs de volgorde is identiek.*

*3. Net zoals X deed opmerken, staat volgens het pamflet de verantwoordelijkheid van president Habyarimana vast.*

*4. Als uitvoerders van het uitroeiingsplan wijst het vlugschrift in de richting van de gendarmerieschool van Ruhengeri en de MRND-militie «Interahamwe».*

«*De source sûre, nous venons de recevoir par chance une liste des membres de l'état-major secret chargé de l'extermination des Tutsis du Rwanda afin de résoudre définitivement, à leur manière, le problème ethnique au Rwanda et d'écraser l'opposition hutue intérieure.*

*La voici:*

*1. Protais Zigiranyirazo: président du groupe et beau-frère du chef d'État;*

*2. Elie Sagatwa: colonel, beau-frère et secrétaire particulier du président de la République, chargé des services secrets;*

*3. Pascal Simbikangwa: capitaine, officier au Service central de Renseignements (SCR);*

*4. François Karera: sous-préfet à la préfecture de Kigali, chargé de la logistique lors des massacres du Bugesera;*

*5. Jean-Pierre Karangwa: commandant, chargé des renseignements au ministère;*

*6. Justin Gacinya: capitaine, chargé de la police communale de la Ville de Kigali;*

(1) Telex van ambassadeur Swinnen van 27 maart 1992.

*leur manière, le problème ethnique au Rwanda et d'écraser l'opposition hutue intérieure*»(1).

— Un premier document a été transmis le 12 mars, intitulé «*Betreft: Onlusten in Rwanda — Actieplan terreur*».

— Un deuxième document a été transmis le lendemain, intitulé «*Betreft: onderhoud met X*».

— Un troisième document est envoyé le 27 mars 1992, intitulé: «*Onderwerp: Rwanda — Onlusten Bugesera*». Le contenu en était le suivant:

«*1. Ik heb de eer u hierbij kopie van een anoniem vlugschrift te laten geworden dat een lijst bevat van de leden van de «État-major secret chargé de l'extermination des Tutsis du Rwanda afin de résoudre définitivement, à leur manière, le problème ethnique au Rwanda et d'écraser l'opposition hutue intérieure*».

*Het is ook deze groep die volgens de auteurs verantwoordelijk is voor het mijnenleggen en de stadsterreur.*

*2. Zoals u merkt stemt deze lijst volledig overeen met de namen die X mij enkele weken geleden overmaakte, zelfs de volgorde is identiek.*

*3. Net zoals X deed opmerken, staat volgens het pamflet de verantwoordelijkheid van president Habyarimana vast.*

*4. Als uitvoerders van het uitroeiingsplan wijst het vlugschrift in de richting van de gendarmerieschool van Ruhengeri en de MRND-militie «Interahamwe».*

«*De source sûre, nous venons de recevoir par chance une liste des membres de l'État-major secret chargé de l'extermination des Tutsis du Rwanda afin de résoudre définitivement, à leur manière, le problème ethnique au Rwanda et d'écraser l'opposition hutue intérieure.*

*La voici:*

*1. Protais Zigiranyirazo: président du groupe et beau-frère du chef d'État;*

*2. Elie Sagatwa: colonel, beau-frère et secrétaire particulier du président de la République, chargé des services secrets;*

*3. Pascal Simbikangwa: capitaine, officier au Service central de Renseignements (SCR);*

*4. François Karera: sous-préfet à la préfecture de Kigali, chargé de la logistique lors des massacres du Bugesera;*

*5. Jean-Pierre Karangwa: commandant, chargé des renseignements au ministère;*

*6. Justin Gacinya: capitaine, chargé de la police communale de la Ville de Kigali;*

(1) Télex de l'ambassadeur Swinnen du 27 mars 1992.

7. Anatole Nsengiumva: lieutenant-colonel, chargé des renseignements à l'état-major de l'armée rwandaise, un des responsables de l'assassinat des politiciens de Gitarama;

8. Tharcise Renzaho: lieutenant-colonel, préfet de la préfecture de la Ville de Kigali. Ce groupe est lié directement au président de la République qui le préside souvent soit à la présidence, soit à la permanence du parti politique MRND, building de Félicien Kabuga à Muhima, Kigali. Cet état-major clandestin dispose d'antennes au niveau de chaque préfecture et de chaque commune concernée. C'est ce groupe aussi qui pose des mines anti-char et anti-personne et sème la terreur dans les centres urbains, surtout à Kigali.

Autre information très utile: le groupe de tueurs professionnels qui vient de ravager le Bugesera avec une remarquable efficacité était constitué:

— d'un commando recruté par les élèves de l'École Nationale de la Gendarmerie de Ruhengeri et entraîné à cet effet (habillés en civil); chargé de frapper des personnes préalablement sélectionnées, souvent des leaders locaux du PL (parti libéral) et du MDR (Mouvement Démocratique Républicain); il constitue le noyau central;

— d'une milice «Interahamwe» du MRND recrutée en dehors du Bugesera, entraînée pendant des semaines dans différents camps militaires;

— d'un groupe plus nombreux de miliciens «Interahamwe» du MRND recruté localement, chargé de piller et incendier, et comme indicateurs. La présence de ce dernier groupe permet de brouiller les cartes et de faire croire à un observateur non averti à des émeutes.»

In verband met dit document moet vermeld worden dat in tegenstelling tot wat een commissielid erover gezegd heeft tijdens de hoorzitting met de heer Swinnen op 20 juni 1997, de inhoud van de informatie en de beoordeling «de source sûre» niet afkomstig waren van de ambassadeur zelf maar wel van de opstellers van het overgezonden anoniem schrijven.

b) De Belgische overheid beschikte over een document dat afkomstig was van het Rwandese ministerie van Landsverdediging en op 21 september 1992 verzonden werd naar alle operationele sectorcommandanten alsmede naar de staf van de Gendarmerie. Hierin werden alle Tutsi's in het binnen- en het buitenland beschreven als de voornaamste vijand en werden alle personen die hulp verleenden aan de «voornaamste vijand», bestempeld als aanhangers van de vijand.

Verder dient gewezen te worden op de toespraak die E.H. André Sibomana op 10 december 1993 heeft gehouden in het bijzijn van de pauselijke nuntius en van de Belgische ambassadeur naar aanleiding van de 45ste verjaardag van de Universele Verklaring van de

7. Anatole Nsengiumva: lieutenant-colonel, chargé des renseignements à l'état-major de l'armée rwandaise, un des responsables de l'assassinat des politiciens de Gitarama;

8. Tharcise Renzaho: lieutenant-colonel, préfet de la préfecture de la Ville de Kigali. Ce groupe est lié directement au président de la République qui le préside souvent soit à la présidence, soit à la permanence du parti politique MRND, building de Félicien Kabuga à Muhima, Kigali. Cet état-major clandestin dispose d'antennes au niveau de chaque préfecture et de chaque commune concernée. C'est ce groupe aussi qui pose des mines anti-char et anti-personne et sème la terreur dans les centres urbains, surtout à Kigali.

Autre information très utile: le groupe de tueurs professionnels qui vient de ravager le Bugesera avec une remarquable efficacité était constitué:

— d'un commando recruté par les élèves de l'École Nationale de la Gendarmerie de Ruhengeri et entraîné à cet effet (habillés en civil); chargé de frapper des personnes préalablement sélectionnées, souvent des leaders locaux du PL (parti libéral) et du MDR (Mouvement Démocratique Républicain); il constitue le noyau central;

— d'une milice «Interahamwe» du MRND recrutée en dehors du Bugesera, entraînée pendant des semaines dans différents camps militaires;

— d'un groupe plus nombreux de miliciens «Interahamwe» du MRND recruté localement, chargé de piller et incendier, et comme indicateurs. La présence de ce dernier groupe permet de brouiller les cartes et de faire croire à un observateur non averti à des émeutes.»

À propos de ce document, il faut souligner que contrairement à la présentation qui en a été faite par un commissaire au cours de l'audition de l'ambassadeur Swinnen, le 20 juin 1997, le contenu de l'information et l'appréciation «de source sûre» n'émanait pas de l'ambassadeur lui-même, mais bien des auteurs de l'écrit anonyme transmis.

b) Les autorités belges disposaient d'un document émanant du ministère rwandais de la Défense nationale et transmis le 21 septembre 1992 à tous les commandants de secteur opérationnels ainsi qu'à l'état-major de la gendarmerie qui revenait à décrire les Tutsis de l'intérieur comme de l'extérieur comme l'ennemi principal et les partisans de l'ennemi comme toute personne qui apporte son concours à l'«ennemi principal».

À cela, il faut ajouter le discours du 10 décembre 1993 de l'abbé André Sibomana en présence du nonce apostolique et de l'ambassadeur de Belgique prononcé à l'occasion du 45<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme et de la